

Charte d'engagement du parrainage



Le parrainage consiste à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il repose sur la relation de confiance et non discriminatoire d'un trinôme constitué du parrain (marraine), du (de la) filleul(e), du (de la) référent(e) de la structure conventionnée parrainage.

Le parrain (la marraine) soutient bénévolement son (sa) filleul(e) dans ses démarches vers l'emploi ou la formation. Il (elle) a un rôle de médiation entre le filleul et le monde de l'entreprise.

Il (elle) s'engage à :

- Rencontrer régulièrement la personne qu'il (elle) parraine afin de l'écouter et l'accompagner dans la construction de son projet personnel et dans sa démarche d'insertion dans la vie active ;
- Mobiliser son réseau et partager sa connaissance du monde du travail et de sa réalité ;
- Accompagner son (sa) filleul(e) dans sa démarche : mise en valeur des aptitudes et compétences, conseils sur le CV et lettres de motivation, ciblage des recherches d'emploi, analyse des propositions, préparation au recrutement et entretiens d'embauche ;
- Capitaliser au fil des rencontres les éléments relatifs à l'accompagnement réalisé, à la situation du (de la) filleul(e) et aux démarches proposées ;
- Solliciter et assurer les liaisons avec le (la) référent(e) du (de la) filleul(e).

Le (la) filleul(e) respecte l'engagement de son parrain ou de sa marraine et met en pratique ses suggestions. Il (elle) reste acteur de sa recherche d'emploi ou de formation.

Il (elle) s'engage à :

- S'impliquer activement dans la démarche de recherche d'emploi ou de formation ;
- Honorer les rendez-vous proposés par son parrain ou sa marraine, l'informer si indisponibilité, répondre à ses sollicitations par mail ou par téléphone ;
- Tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé, utiliser et actualiser les outils proposés par son parrain ou sa marraine et effectuer les démarches qui lui seront suggérées ;
- Tenir informé dans les meilleurs délais, son parrain (ou marraine) et son (sa) référent(e) de tout élément relatif à sa situation, ses démarches et leurs résultats.

Le (la) référent(e) de la structure conventionnée Parrainage coordonne l'action.

Il (elle) s'engage à :

- Rechercher le profil du parrain ou de la marraine le plus adapté au choix professionnel du (de la) filleul(e) et les mettre en relation ;
- Etre en appui technique et logistique : informations, formations, aides matérielles... ;
- Assurer le suivi de la relation parrainage ;
- Tenir informé le parrain ou la marraine de tout élément relatif à la situation du (de la) filleul(e) ;
- Coordonner et animer le réseau parrainage de sa structure.

Fait à : _____ le : _____

Durée prévue du parrainage : _____ mois renouvelable après bilan (cocher si c'est le cas)

Le parrain (la marraine)	Le (la) filleul(e)	Le (la) référent(e) de la structure conventionnée
Mme / Melle / Mr	Mme / Melle / Mr	Mme / Melle / Mr
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Signature	Signature	Signature et tampon